

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 27 MAI 2010

1-Appel d'offres, pourtour salle de la gare, désignation de l'entreprise

Huit entreprises ont répondu à l'appel d'offres (4 pour le lot N°1 et 7 pour le lot N° 2). La commission propose au Conseil de retenir deux entreprises les moins disantes; l'entreprise Gagneraud pour le lot N° 1 VRD soit 77.599,22 € HT et l'entreprise les deux ifs pour le N°2 espaces verts soit 9717.00 € HT.

Le Conseil, entendu, après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir pour l'aménagement du pourtour de la salle de la gare (cœur de village) :

lot N° 1, VRD, l'entreprise Gagneraud, Hameau de Touffrainville 76450 Bosville, pour un montant hors taxes de soixante dix sept mille cinq cent quatre vingt dix neuf euros et vingt deux centimes (**77.599,22 € HT**) soit toutes taxes comprises quatre vingt douze mille huit cent huit euros et soixante sept centimes (**92.808,67 € TTC**)

lot N°2, ESPACES VERTS, l'entreprise Les 2 Ifs espaces verts, 4 rue Justin Simon 76400 Tourville les Ifs pour un montant hors taxes de neuf mille sept cent dix sept euros (**9.717,00 € HT**) soit toutes taxes comprises onze mille six cent vingt et un euros et cinquante trois centimes (**11.621,53 € TTC**).

CHARGE le maire de signer toutes pièces concernant ce marché

2-Nouvelle classe, lancement appel d'offres toiture, électricité et remplacement du vitrage

Considérant le délai très court pour transformer le préau en classe avant le 1^{er} septembre prochain, le Maire propose au Conseil de lancer les appels d'offres pour la toiture, l'électricité et le remplacement du vitrage sans attendre l'accord des financeurs.

Le Conseil après en, avoir délibéré,

Décide de remplacer la toiture par du bac acier de préférence en tôle tuile,

Donne son accord pour lancer les appels d'offres,

Charge le Maire de se renseigner sur les normes de construction et lui donne tous pouvoirs pour la réalisation de ces travaux.

3-Accord cadre, lancement d'un appel d'offres pour fournitures de matériaux

Dans le cadre de la réhabilitation des logements communaux, Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à lancer un appel d'offres « accord cadre » pour la fourniture de matériaux pendant une année.

Le Conseil donne son accord pour lancer un appel à candidature pour la fourniture des matériaux nécessaires à la réhabilitation des logements sociaux, pendant une année.

4- Permis d'aménager (l'orée du bois), désignation d'un concepteur

Suite à la décision de désigner un maître d'œuvre, le Maire propose au Conseil de désigner Monsieur Delalandre géomètre à Saint Valery en Caux conjointement avec l'entreprise GaGneraud de Bosville pour déposer un permis d'aménager.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise le Maire à déposer une demande de permis d'aménager et désigne Monsieur Delalandre géomètre expert à Saint valery en caux.

5- Remblaiement bassin E par SCR, volume 80400 M3

Le bassin A d'une contenance de 86100 M3 étant comblé, la SCR sollicite le remblaiement du bassin E pour une contenance de 97.500 M3. Il vous est demandé d'en délibérer et d'autoriser le Maire à signer le cahier des charges.

Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord et autorise le Maire à signer toutes pièces concernant cette demande.

6- Enquête publique PPRI, avis du Conseil

L'enquête publique préalable à l'approbation du PPRI, se déroule du 25 mai au 25 juin 2010 inclus. Le commissaire enquêteur sera présent en Mairie le jeudi 3 juin de 14H à 17H. Le plan présenté, en raison de notre intervention en amont, reflète à quelques détails près la réalité sur le terrain. Il vous est demandé votre avis sur cette enquête.

Le Conseil, après avoir vu le plan demande à revoir les points suivants, bâtiments de l'ancienne sucrerie, Propriétés Paimparay, Gervais. De plus, il charge le Maire d'aviser, par circulaire en complément de l'affichage, la population concernée de la présence du commissaire enquêteur le jeudi 3 juin de 14 H à 17 H.

7- Poursuite du PLU

La société Géo-développement liquidée le 19 mars dernier, avait en charge l'élaboration de notre PLU. Suite à une procédure judiciaire les anciens salariés ont repris l'activité sous une nouvelle dénomination « GéoDev ». Elle nous propose de poursuivre l'étude, dans les mêmes conditions soit encore 20 jours de travail

Pour le même montant soit 9.900 € HT qui correspond au solde restant sur le contrat signé avec Géo-développement. Le Maire propose au Conseil de valider l'avenant proposé.

Le Conseil, entendu, après en avoir délibéré donne son accord et autorise le Maire à signer l'avenant présenté par Géo-Dev, étant bien entendu que les journées supplémentaires de travail seront décidées le moment venu.

8-Défibrillateur, désignation de l'emplacement

Suite à la décision en date du 26/09/08 et après avoir rencontré les divers services de secours, les deux meilleurs emplacements seraient, résidence Kohli ou salle polyvalente/vestiaire foot. Le Maire vous demande de choisir afin de solliciter auprès du département la fourniture d'un défibrillateur.

Le Conseil après en avoir délibéré, sollicite auprès de Département l'attribution d'un défibrillateur et décide de l'installer sur le trottoir, pignon est du restaurant « au bon coin » à côté de l'armoire électrique de commande des feux tricolores .

Charge le Maire de procéder à l'installation de cet appareil, dès réception.

9- Revêtement de sol logement école et nouvelle salle de classe

Le Conseil prend acte du choix des revêtements de sol arrêté lors d'une précédente réunion des adjoints.

10- Mise en souterrain ligne électrique, quartier de la gare

Suite à notre demande de mise en souterrain de la maison de la gare, le SMERG demande à titre de participation financière la somme de 1.160 €. Le Maire demande votre accord.
Le Conseil donne son accord et accepte la participation financière communale s'élevant à 1.160 €.

11- Questions diverses.

- Syndicat des rivières de la Ganzeville et de la Valmont ;

Les travaux pour l'arasement de chute, rue cauchoise, ont été attribués à la Snet. Ils seront réalisés en septembre. Notre participation s'élèvera 7.500€/8000€.

Le Conseil, prend acte et demande à conserver le mécanisme. Il demande au Maire d'informer les riverains de la réalisation de ces travaux.

- Autorisation de lancer un appel d'offres « aménagement cœur de village » sur le terrain situé entre la salle de la gare et la sucrerie.

Le Conseil autorise le Maire à lancer un appel d'offres, pour enlever le grillage, en bordure de berge, reprofiler une aire de promenade et le terrain de loisirs adjacent avec éventuellement apport de sable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 40